



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 12 mars 2012, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 25 avril 2012.

- Le Règlement 2012-209 décrétant une dépense de 1 002 766 \$ et un emprunt de 1 002 766 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et d'éclairage sur la 4^e avenue entre la 12^e rue et la 16^e rue.

Ce règlement d'emprunt 2012-209 entre en vigueur le 8 juin 2012.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 8 juin 2012

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau** secrétaire-trésorier de la municipalité
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **8 juin 2012** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 juin 2012**

.....
